DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
MAIRIE
DE
MONTPEYROUX

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en S/Préfecture le
Et publication ou notification du

Commune de MONTPEYROUX

Accusé de réception en préfecture
034-213401730-20261016-40_2026_10_16-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 16 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le 16 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Pauline CURTAN, Maire.

Etaient présent.e.s : Mmes et MM CURTAN Pauline, VALGALIER Benoît, AUENER Blanche, VIDAL Philippe, CAMBON Cindy, DURAND Eric, QUEVAL Alexis, SALANOVA, Eugénie, VANQUATEM Fabrice, SALZE Angélique, BORSKI Xavier.

Etaient excusé.e.s : Anaïs LEBOEUF, Alain DEDENYS

Etaient absent.e.s : RAYMOND-MARTINEZ Clémentine, SCHAEFFER Aude
Ont donné procuration :
Anaïs LEBOEUF donne pouvoir à Xavier BORSKI
Alain DEDENYS donne pouvoir à Angélique SALZE

Date de la convocation : 12/10/2026
Secrétaire de séance : Fabrice VANQUATEM

En exercice	15
Présents	11
Votants	13
Pour	13
Contre	
Abstention	

Objet : Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault pour l'installation d'abris à vélos et de supports de stationnement pour cycles et trottinettes DEL 20261016-040

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5214-16 relatif aux fonds de concours versés entre une communauté de communes et ses communes membres ;
Vu le dispositif de fonds de concours mis en place par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en faveur du développement des stationnements vélos ;
Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
Considérant que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault encourage le développement d'une offre de stationnement vélos sécurisée sur le territoire intercommunal, dans le cadre de son schéma directeur cyclable ;
Considérant que la commune de Montpeyroux souhaite favoriser les mobilités douces et encourager les déplacements à vélo et en trottinette, en proposant des équipements de stationnement adaptés, accessibles au public et sécurisés ;
Considérant que le projet consiste en l'acquisition de 2 abris destinés au stationnement des cycles et trottinettes, un devant l'école maternelle et l'autre sur le parking réservé au personnel et à l'équipe enseignante, ainsi que de trois supports de stationnement pour cycles de type "Strike" ;
Considérant que le coût prévisionnel de cette opération s'élève à **4 841,00 € HT** et que le dispositif de fonds de concours de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault prévoit une participation pouvant atteindre 50 % du financement communal, dans les conditions fixées par son règlement ;
Considérant que la commune souhaite solliciter une participation financière de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à hauteur de 2 420,50 €, correspondant à 50 % du montant prévisionnel hors taxes de l'opération ;
Considérant que la commune assurera le financement du solde de l'opération, soit 2 420,50 € HT, sur ses fonds propres ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet d'installation de deux abris pour cycles et trottinettes et de trois supports de stationnement pour cycles de type "Strike", pour un montant prévisionnel total de **4 841,00 € HT**.
- **SOLLICITE** auprès de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de **2 420,50 €**, représentant 50 % du montant prévisionnel hors taxes de l'opération.

♦ **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel suivant

Dépenses	Montant HT	
Abri cycles et trottinettes	4 655,00 €	
trois supports de stationnement pour cycles de type « Strike »	186,00 €	
Total des dépenses	**4 841,00 €**	
Recettes	**Montant HT**	**Taux**
Fonds de concours sollicité auprès de la CCVH	2 420,50 €	50 %
Autofinancement communal	2 420,50 €	50 %
Total des recettes	**4 841,00 €**	**100 %**

Ce plan de financement est prévisionnel et pourra être ajusté en fonction du coût définitif de l'opération et du montant de l'aide effectivement attribuée.

♦ **PRENDS ACTE** du calendrier prévisionnel de réalisation suivant :

- Octobre 2026 : dépôt du dossier de demande de fonds de concours auprès de la CCVH ;
- Novembre 2026 : commande du matériel après réponse de la CCVH ;
- Décembre 2026 : réception du matériel ;
- Janvier 2027 : installation des abris et supports de stationnement.

La réalisation de l'opération interviendra sous réserve de l'attribution du fonds de concours et du respect des conditions fixées par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

♦ **AUTORISE** Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution et au dépôt du dossier de demande de fonds de concours, à signer les documents afférents à cette demande et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
La Maire :
Pauline CURTAN